

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 05 avril 2018 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. GUESNIER – Mme LAMARCHE - M. DEMEILLIEZ – Mme GAUTHERON – M. BOILET – Mme MAUREY – M. FONTAINE – M. POIRIER – M. POILANE – Mme MARCELINO – M. ARENS – M. LAMORT – M. MARQUETTE – M. MIGNARD – M. PILLOT – Mme CHEMELLO ANCEL - M. HALLU - Mme BROZYNA - Mme BOMY - M. HARNY

Pouvoirs : M. DHOURY (pouvoir à M. MIGNARD) - Mme MONTANARI (pouvoir à M. HALLU) - Mme GAMBIER (pouvoir à Mme GAUTHERON)

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. HALLU est élu secrétaire de séance.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10 avril 2018 à 20 H 30**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Subventions aux associations
2. Compte Administratif 2017
3. Compte de Gestion 2017
4. Restes à réaliser 2017
5. Affectation du résultat 2017
6. Budget Primitif 2018
7. Vote des taxes

### **1) Subventions aux associations**

Présentation de M. FONTAINE

Suite à la commission sports – associations, il est demandé au conseil municipal de valider les subventions pour l'année 2018

Petit problème concernant l'ABC Badminton, on a scindé en deux la subvention suite à des petits soucis d'entretien des locaux après une manifestation. On les a mis en demeure de respecter les locaux, ils n'auront la deuxième partie de la subvention que si tout rentre dans l'ordre.

Compagnie d'ARC : 300 € pour les championnats de France, ARVAL c'est pareil un petit supplément car ils organisent une marche le 23/09, Pour la Cosacienne, un supplément de 2 000 € pour l'organisation de la 30<sup>ème</sup> marche du 1<sup>er</sup> mai. Ils reverseront cette somme si leur bilan est positif.

Monsieur POIRIER demande pourquoi 2 000 € ?

Monsieur GUESNIER précise que la Cosacienne a fait des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional mais ils n'ont pas eu de réponse et pour être sûrs d'avoir un bilan positif on leur attribue cette somme pour l'organisation de la randonnée du 1<sup>er</sup> mai. S'ils ont les subventions demandées et qu'ils sont bénéficiaires, ils reverseront les 2 000 € à la commune.

Monsieur POIRIER se souvient d'un prêt à l'USCB, qu'en est-il ?

Monsieur MARQUETTE répond qu'il s'agissait de réduire la subvention pendant 3 ans suite à une avance pour l'achat d'un véhicule, c'est terminé.

Monsieur POIRIER ayant remarqué que le total du tableau des subventions est erroné, Monsieur GUESNIER indique que le total exact des subventions versées est de 35 375 €, en réserve 1 150 € et le total général est de 36 525 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les montants des subventions proposées.

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>ABC Badminton</b>	<b>500.00 €</b>
<b>ALPACB</b>	<b>700.00 €</b>
<b>Compagnie d'ARC de Choisy au BAC</b>	<b>500.00 €</b>
<b>ARVAL</b>	<b>200.00 €</b>
<b>CARPE-PASSION (étang des Cygnes)</b>	<b>200.00 €</b>
<b>COSACIENNE</b>	<b>2 650.00 €</b>
<b>LES FLORALINES</b>	<b>500.00 €</b>
<b>KARATE</b>	<b>500.00 €</b>
<b>TENNIS (TCCB)</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>TENNIS DE TABLE (CTTCB)</b>	<b>900.00 €</b>
<b>USCB</b>	<b>15 000.00 €</b>
<b>Amicale des Anciens CONTI et ses Amis</b>	<b>400.00 €</b>
<b>Comité de Jumelage</b>	<b>1 000.00 €</b>

<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES CAB</b>	<b>200.00 €</b>
<b>Soleil d'Automne</b>	<b>800.00 €</b>
<b>Tréteaux Cosaciens</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Souvenirs Français</b>	<b>75.00 €</b>
<b>UNC UNCAFN</b>	<b>350.00 €</b>
<b>Harmonie de Compiègne</b>	<b>2 400.00 €</b>
<b>Festival Musique BAK</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>35 375.00 €</u></b>
<b>RESERVE</b>	<b>1 150.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b><u>36 525.00 €</u></b>

## 2) Compte administratif 2017

Présentation de M. MIGNARD

On se rend compte que les comptes ont été respectés, le réalisé en dépenses est moindre par rapport au prévu et en recettes les crédits correspondent au prévu.

En investissement de grosses différences prévu/réalisé, on avait mis le terrain synthétique et le carrefour central, mais il reste des subventions à toucher pour le carrefour central.

A noter que cela fait plusieurs années que l'on essaye de contenir les dépenses à un niveau stable, notamment au niveau des charges de fonctionnement, un grand merci au service administratif et à la Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire se retire et donne la parole à Monsieur LAMORT qui prend la parole et met aux voix le vote du Compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Compte Administratif 2017.

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
Chapitre	Libelle	BP 2017 + DM	REALISE 2017
011	Charges à caractère général	1 286 473.00 €	1 102 198.00 €
012	Charges de personnel	1 920 000.00 €	1 885 682.00 €
022	Dépenses imprévues	35 984.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	183 936.00 €	175 622.00 €
66	Charges financières	65 000.00 €	55 371.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 039.00 €	6 830.00 €
023	Virement section investissement	325 963.00 €	
042	operations d'ordre	81 222.00 €	81 222.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 905 617.00 €</b>	<b>3 306 925.00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
		BP 2017 + DM	REALISE 2017
002	Excédent antérieur reporté	282 604.00 €	282 604.00 €
013	Atténuation de charges	105 000.00 €	109 363.00 €
042	Amortissement subvention	2 547.00 €	2 547.00 €
70	Produits des services	207 651.00 €	212 766.00 €
73	Impôts et taxes	2 925 388.00 €	2 937 404.00 €
74	Dotations et participations	313 887.00 €	292 078.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	60 940.00 €	57 935.00 €
77	Produits exceptionnels	7 600.00 €	8 147.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 905 617.00 €</b>	<b>3 902 844.00 €</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT 595 919 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
Chapitre	Libelle Article	BP 2017 + DM	REALISE 2017
001	Solde exécution reporté	160 706.00 €	160 706.00 €
040	Amortissement subvention	2 547.00 €	2 547.00 €
20 - 23	Total des opérations d'équipement	2 930 687.00 €	984 238.00 €
16	Remboursements d'emprunts	248 000.00 €	245 397.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 341 940.00 €</b>	<b>1 392 888.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
		BP 2017 + DM	REALISE 2017
13	Subventions	2 516 404.00 €	302 214.00 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	418 351.00 €	268 989.00 €
021	Virement de la section de fonctionne	325 963.00 €	
040	Amortissements	81 222.00 €	81 222.00 €
024	Produits de cessions		
	<b>TOTAL</b>	<b>3 341 940.00 €</b>	<b>652 425.00 €</b>
<b>RESULTAT DEFICIT 740 463 €</b>			
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017 DEFICIT 144 544 €</b>			

### 3) Compte de gestion 2017

Présentation de Monsieur MIGNARD

## 31600 - CHOISY-AU-BAC

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 341 940,71	3 905 617,58	7 247 558,29
Titres de recettes émis (b)	652 424,92	3 620 455,93	4 272 880,85
Réductions de titres (c)	0,00	215,08	215,08
Recettes nettes (d = b - c)	652 424,92	3 620 240,85	4 272 665,77
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 341 940,71	3 905 617,58	7 247 558,29
Mandats émis (f)	1 668 414,75	3 328 633,32	4 997 048,07
Annulations de mandats (g)	436 232,17	21 707,24	457 939,41
Dépenses nettes (h = f - g)	1 232 182,58	3 306 926,08	4 539 108,66
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		313 314,77	
(h - d) Déficit	579 757,66		266 442,89

060047

TRES. COMPIEGNE MUNICIPALE



GFD

Etat II-2

Exercice 2017

## 31600 - CHOISY-AU-BAC

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-160 705,45	0,00	-579 757,66	0,00	-740 463,11
Fonctionnement	530 616,69	248 012,17	313 314,77	0,00	595 919,29
TOTAL I	369 911,24	248 012,17	-266 442,89	0,00	-144 543,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	369 911,24	248 012,17	-266 442,89	0,00	-144 543,82

On retrouve les mêmes chiffres que le compte administratif, seule change la présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion 2017.

#### 4) Restes à Réaliser 2017

Avant de donner la parole à Monsieur MIGNARD pour la présentation, Monsieur GUESNIER indique que suite au contrôle que nous avons demandé à la Trésorerie, il y a un écart de 96 centimes dont nous avons tenu compte dans les chiffres présentés.

<b>RESTES A REALISER 2017</b>		
<b>PROGRAMME / DETAIL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
EGLISE Tranche 2 + PAT	106 205.00	61 599.00
CARREFOUR CENTRAL + etude circulation	237 742.00	361 805.00
VIDEOPROTECTION		42 339.00
ETUDE RUISSELLEMENT FRANCPORT	9 528.00	
FIPD SECURISATION ECOLES	16 960.00	
ETUDE REAMENAGEMENT SIVOC	2 000.00	
FONDATION DU PATRIMOINE		95 000.00
FCTVA		71 938.00
<b>TOTAL RAR + BP</b>	<b>372 435</b>	<b>632 681</b>

Monsieur POILANE demande quand seront finis les travaux du centre bourg.

Monsieur GUESNIER répond que la réception de travaux doit intervenir très prochainement, mais il y a des problèmes avec les fournisseurs, des pénalités vont s'appliquer du fait des retards.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les restes à réaliser 2017.

#### 5) Affectation du résultat 2017

Présentation de M. MIGNARD

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	313 314,77
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	282 604,52
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>595 919,29</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-740 463,11
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	260 245,78
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>480 217,33</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>595 919,29</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>480 217,33</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>115 701,96</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE l'affectation du résultat 2017.

## **6) Budget Primitif 2018**

Présentation de Monsieur MIGNARD

Le budget communal doit définir le cadre dans lequel le maire, responsable de l'exécutif local, va pouvoir agir. **Le budget communal est contraint par plusieurs paramètres :**  
D'ordre interne et d'ordre externe

**D'ordre interne, concernant le fonctionnement,** Il s'agit de faire fonctionner la machine municipale en assurant les services qui sont dus à la population.

A ce niveau, les marges de manœuvre politique sont faibles à moins de diminuer les services à la population. Pour cette nouvelle année, il s'agit de contenir ces charges au niveau de 2017.

Nous avons au niveau de l'investissement de grands projets à finaliser :

Planifier la fin de la rénovation de l'église. Nous avons un engagement moral par rapport aux donateurs (+200 000€) et par rapport aux partenaires qui se sont inscrits dans la faisabilité de cette rénovation (le CD60 et la DRAC)

Continuer à améliorer l'isolation des bâtiments pour réduire justement nos coûts de fonctionnement. C'est le cas pour nos deux écoles des Linières (113 024€ + 90 294€ = 203 318€). Le CD 60 soutient ce projet à hauteur de ( 33 997€ et 12 618€ soit 46 615€, c'est à dire 23% du coût. Une DETR de 67 500€ (33% du coût) est en attente de réponse. Il resterait alors un coût communal de 89 203€ (44% du coût)

Finaliser la rénovation du Centre bourg qui permet une meilleure accessibilité (Quelques travaux à finaliser et le retour sur subventions pour rembourser notre ligne de trésorerie)

### **Le grand projet pour 2018 et 2019 : LE MAUBON**

Permettre la construction de nouveaux logements au niveau du Maubon d'où le déplacement du stade.

- Réaliser en grande partie l'aménagement du Maubon (Stade et proximité = 130 logements attendus) > Recettes fiscales pour la commune – Augmentation de la population (commerces – écoles...) – Sous-emploi actuel des structures municipales.
- Vente des terrains du stade à un aménageur.
- Stade neuf (PMR-Eco d'énergie ...) en lieu et place des tribunes amiantées et des vestiaires vétustes et énergivores.

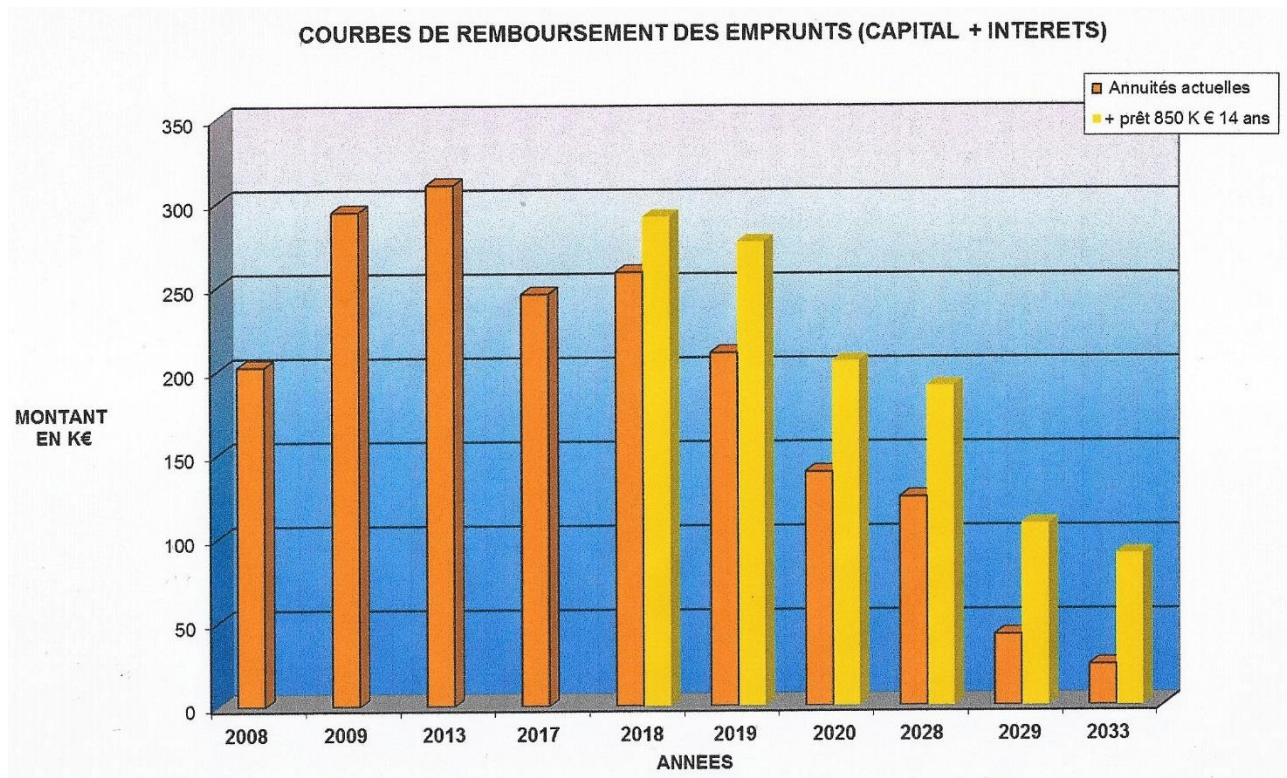
### **Un grand projet passe par l'emprunt (Commission finances du 10.04.2018)**

#### **. Plusieurs raisons :**

- Cet endettement nous place en 2020 au niveau de 2008 au niveau des annuités (niveau supportable pour les finances communales)
- Le taux de 1.25% sur 14 ans reste un taux faible (équivalent au coût de la vie)
- Le choix du taux fixe est sans surprise. L'annuité est constante sur les 14 ans : 66 276€
- Il permet l'amortissement du projet envisagé en pesant moins sur les autres projets en cours ou futurs.
- Il assure la trésorerie communale (paiement sous les 30 jours des entreprises) en attendant le retour de la FCTVA ou des subventions acquises.

<b>Nature des emprunts</b>	<b>en cours</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant 3 174 730 €</b>	<b>Date signature</b>	<b>Da fin</b>
Médiathèque	CA	4.15	674 302	11.2004	11.
Refinancement	Caisse Epargne	4.06	459 937	02.2007	02.
EIG	Caisse Epargne	4.15	1 100 000	12.2008	12.
Immobilier	Ste Générale	4.4	600 000	12.2009	12.
Eglise	Caisse Epargne	5.09	200 000	07.2012	10.
Eglise	CA	2.69	92963	12.2015	08.





**D'ordre externe** : Vivre avec l'incertitude (Notre dette publique, le climat international).  
 Etre vigilant et prudent (rôle de l'adjoint aux finances) tout en sachant être audacieux (rôle du maire).

### En ce qui concerne le vote des taxes

Deux points :

**PREMIER POINT** : Nous avons maintenu le choix de ne pas augmenter les coûts des services cette année encore. La Restauration scolaire, les TAP, le CLSH restent au même prix pour les usagers.

#### **Pourquoi ce choix ?**

Pour mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'emploi de nos concitoyens. Ce que peut faire une commune, c'est d'offrir à sa population active les services qui lui permettent d'être soutenu dans l'emploi.

L'objectif c'est d'offrir à cette génération d'actifs de pouvoir rester à Choisy au Bac et surtout à d'autres de vouloir venir s'y installer.

Il n'y a rien de pire qu'une commune qui vieillit car c'est une commune qui s'appauvrit.

**SECOND POINT** : Faire une pause dans l'augmentation des taux d'imposition et au niveau de la participation collective de chacun. Seules les bases augmentent de 2% (décidé au niveau gouvernemental et représentant l'augmentation du coût de la vie)

Les taux proposés pour 2018 sont les suivants : identiques à 2017

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libelle</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>2018</b>
011	Charges à caractère général	1 102 198.00 €	1 200 000.00 €
012	Charges de personnel	1 885 682.00 €	1 950 000.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	40 000.35 €
65	Autres charges de gestion courante	175 622.00 €	184 961.00 €
66	Charges financières	55 371.00 €	57 730.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 830.00 €	5 100.00 €
023	Virement section investissement	0.00 €	247 719.00 €
042	operations d'ordre	81 222.00 €	71 363.57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 306 925.00 €</b>	<b>3 756 873.92 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
		<b>REALISE 2017</b>	<b>2018</b>
002	Excédent antérieur reporté	282 604.00 €	115 701.96 €
013	Atténuation de charges	109 363.00 €	102 000.00 €
042	Amortissement subvention	2 547.00 €	2 547.00 €
70	Produits des services	212 766.00 €	226 350.00 €
73	Impôts et taxes	2 937 404.00 €	2 964 909.00 €
74	Dotations et participations	292 078.00 €	279 000.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	57 935.00 €	58 840.00 €
77	Produits exceptionnels	8 147.00 €	7 525.96 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 902 844.00 €</b>	<b>3 756 873.92 €</b>

Monsieur ARENS demande à quoi correspondent les charges exceptionnelles ?

Monsieur GUESNIER répond qu'il s'agit de charges que par définition on ne peut pas prévoir, comme par exemple les annulations de titres de la restauration scolaire, centre de loisirs, classes de découverte et également la participation de la commune pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens de Choisy-au-Bac.

<b>INVESTISSEMENT 2018</b>		
<b>PROGRAMME / DETAIL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
EGLISE Tranche 2 + PAT	106 205.00	61 600.00
CARREFOUR CENTRAL + etude circulation	237 742.00	361 805.00
VIDEOPROTECTION		42 339.00
ETUDE RUISSELLEMENT FRANCPORT	9 528.00	2 475.00
FIPD SECURISATION ECOLES	16 960.00	
ETUDE REAMENAGEMENT SIVOC	2 000.00	
FONDATION DU PATRIMOINE		115 000.00
FCTVA		148 938.00
Emprunts (y compris 2 trimestres nouvel emprunt)	235 266.00	
SOLDE EXECUTION INVT 2017	740 463.00	
STADE PHASES 1 ET 2	2 303 800.00	1 397 896.00
TERRAIN HENRY D'AULNOIS / JARRY	100 000.00	
TRAVAUX ACCES PMR BATIMENTS	180 000.00	39 000.00
HUISSERIES ECOLE ELEMENTAIRE LINIERES	113 024.00	33 997.00
HUISSERIES ECOLE MATERNELLE LINIERES	90 294.00	12 618.00
MUR ANTI INONDATION RUE AISNE (ARC ?)	23 000.00	
ISOLATION PHONIQUE MAT LINIERES	2 680.00	
CIMETIERE colonnes noms	5 000.00	
CIMETIERE reprises concessions	3 000.00	
INFORMATIQUE MAIRIE	5 000.00	
SUBVENTION OPERATION FACADES	1 400.00	
BORNE VOITURES ELECTRIQUES ST	6 000.00	
EP 2018	24 000.00	
LUMINAIRES COMPLEXE	6 250.00	
DALKIA GYMNASSE	27 936.00	
JEU ARAIGNEE BRUNERIE	12 000.00	
MENUISERIES GYMNASSE	1 758.00	
REPLACEMENT BARNUM SUITE SINISTRE	4 600.00	
MOBILIER ECOLES	3 000.00	
Amortissement subvention	2 547.00	
MONOBROSSE	3 000.00	
DEFIBRILLATEUR EIG	2 510.00	
TABLES ET BANCS EXTERIEURS CLSH	1 000.00	
EMPRUNT		850 000.00
Taxe d'Aménagement		21 000.00
Affectation résultat 1068		480 217.00
Virement du fonctionnement		247 719.00
Produits des cessions d'immobilisations		400 000.00
Amortissements		71 364.00
DIVERS	16 005.00	
<b>TOTAL RAR + BP</b>	<b>4 285 968</b>	<b>4 285 968</b>

Monsieur GUESNIER précise qu'en ce qui concerne les huisseries des écoles, les devis risquent de changer car on a la possibilité de récupérer du TEPCV si on est conforme à la norme qui vient de changer au 1<sup>er</sup> avril 2018. Nous allons donc revoir ça de manière à toucher une subvention supplémentaire.

Mur anti inondations : Dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), notamment le « PI » qui signifie « Protection des Inondations » les travaux doivent être pris en charge par l'ARC, vous aurez dorénavant sur votre feuille d'impôt une colonne « GEMAPI » de l'ordre de 4 à 10 €. A voir donc si l'ARC prend en charge ces travaux.

Eclairage Public : A confirmer, vu la possibilité d'adhérer par le biais du SEZEO pour tout ce qui concerne l'Eclairage Public. Une décision sera prise par la commission travaux.

Monsieur POILANE : Pour le jeu araignée, le sol est compris ? Ce n'est pas très cher

Monsieur GUESNIER : Oui le sol est compris.

Monsieur POILANE est toujours sceptique quant à l'aménageur du Maubon.

Monsieur GUESNIER ; L'aménageur attend le retour de l'ARC pour l'achat des terrains qui appartiennent à l'ARC. Nous aurons une réponse bientôt. Ce sera de toute manière sécurisé par l'ARC vu que pour le moment l'aménageur est l'ARC. Il y a un cahier des charges, il devra être respecté. Pas plus tard que ce soir nous avons eu un groupe de travail sur le PLUi, la tendance est d'encourager les investisseurs privés pour la prise en charge de l'aménagement des terrains à vendre. Il faut savoir que dans les autres agglomérations ou communauté de communes, ce sont des aménageurs qui interviennent, pas les EPCI directement. L'ARC ne peut pas tout faire, aujourd'hui on s'occupe de l'emploi au niveau de l'ARC, on a compensé les pertes d'emploi de Continental. L'emploi est une priorité tout comme le logement, mais le logement peut se faire par le biais d'aménageurs privés.

Monsieur POILANE : D'accord mais ce ne sont que des promesses. Il n'y a rien de concret aujourd'hui.

Monsieur GUESNIER : Rappelez-vous la construction de l'Espace Inter-Génération, nous n'avons rien de concret en terme de subventions quand nous avons lancé l'opération, nous avons emprunté 1 100 000 €, nous nous sommes battus pour récupérer le FAU à l'époque. Par contre ce dont nous sommes sûrs pour cette opération c'est que l'ARC peut se substituer à la commune, avec l'EPFLO l'ARC peut racheter les terrains de la commune. L'EPFLO pourrait se substituer à l'aménageur. L'ARC resterait l'aménageur. L'EPFLO pour rappel a un fonds de roulement de 27 millions d'Euros, donc ils peuvent le faire, ça c'est une garantie. Pour les phases 1 et 2 le financement est bouclé. Il faudra voir ensuite pour la phase 3. Je vous rappelle que le déplacement des terrains a été acté en 2004. LE but est bien de faire de la construction, ce sont des rentrées d'argent, c'est minimum 60 000 € d'impôts, soit 5 points de taxe. Pour le moment nous pouvons obtenir des subventions, il

faut en profiter, et le prix des terrassements et des VRD sont encore abordables, quand canal Seine Nord va démarrer, les coûts vont s'envoler.

Monsieur POIRIER : Est-il possible de renégocier les emprunts en cours, église et EIG avec les taux qui sont très bas ?

Monsieur MARQUETTE : Nous avons regardé, les pénalités seraient trop importantes, ce ne serait pas rentable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (M. POILANE), adopte le Budget Primitif de l'année 2018.

## **7) Vote des taxes**

Présentation de Monsieur MIGNARD.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les tarifs communaux cette année, la commission finances a également fait le choix de ne pas augmenter les taux pour 2018, sachant que les bases ont été revalorisées de 2 %.

Les taux proposés pour 2018 sont les suivants :

<b>Taux de référence 2017</b>		<b>Taux votés 2018</b>	
Taxe d'habitation	10,65	Taxe d'habitation	10,65
Taxe foncière (bâti)	19,11	Taxe foncière (bâti)	19,11
Taxe foncière (non bâti)	41,17	Taxe foncière (non bâti)	41,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les taux proposés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.